

PROGRAMME REGIONAL LEADER II : CONVENTION CADRE BUECH DURANCE

L'OBJECTIF DU PROGRAMME LEADER SUR LA PERIODE 1994-1999 EN PROVENCE ALPES COTE D'AZUR DOIT PERMETTRE DE SUSCITER ET DE REALISER DES INITIATIVES LOCALES DE DEVELOPPEMENT ENDOGENES S'APPUYANT SUR LES ATOUTS DES TERRITOIRES ELIGIBLES. LA STRATEGIE PROPOSEE CONSISTE A INTERVENIR POUR SOUTENIR LA DYNAMIQUE MUTATION DU MONDE RURAL EN AGISSANT SUR LES VEROUS DU DEVELOPPEMENT CONSTATES.

Auteurs du document : PREFECTURE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Obtenir le document : [Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse](#)

Diffuseur des métadonnées : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Mots clés : POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT, ENVIRONNEMENT, CONVENTION, DEVELOPPEMENT LOCAL, PROGRAMME D'ACTION, PROGRAMME D'INTERVENTION, POLITIQUE DE L'EAU, POLITIQUE COMMUNAUTAIRE, UNION EUROPEENNE, DEVELOPPEMENT DURABLE, COOPERATION INTERNATIONALE, ZONE RURALE, AMENAGEMENT RURAL

Date : 1996

Type de ressource : Document

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : 00033713

Langue : Français

Droits d'utilisation : Domaine public

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/programme-regional-leader-ii-convention-cadre-buech-durance0>

Evaluer cette notice: